



Transparence : les Parisiens invités à siéger dans la commission de désignation des logements sociaux

Le 7 juin, des Parisiens tirés au sort siégeront à la commission de désignation des logements sociaux. Ils voteront pour choisir les futurs locataires des logements sociaux de la Ville de Paris. Il s'agit d'une démarche inédite en France. Si l'initiative est concluante, elle sera généralisée au 1^{er} septembre 2018.

La commission de désignation de la Mairie de Paris a été créée en 2001. Elle est aujourd'hui composée d'élus du Conseil de Paris, de la majorité comme de l'opposition, ainsi que de représentants d'associations afin de garantir l'objectivité et la transparence des désignations.

La commission se réunit tous les jeudis et est chargée de choisir trois locataires potentiels par logement social et de transmettre ce choix au bailleur social.

Chaque année, ce sont plus de 2 300 logements sociaux qui sont ainsi désignés : 2 343 logements en 2017, soit une moyenne de 50 logements par semaine. Le reste des logements sociaux présents sur le territoire parisien sont désignés par les autres réservataires : l'Etat, Action logement, la Région Ile-de-France, les Mairies d'arrondissement.

Depuis 2014, la commission de désignation de la Mairie de Paris a réformé en profondeur ses outils pour attribuer les logements. Ont ainsi été mis en place :

- L'anonymisation des dossiers (depuis juillet 2014)
- L'utilisation d'une grille de cotation rendue publique pour classer les demandes à partir de critères objectifs et consultables sur Internet (depuis octobre 2014)
- La mise en ligne des logements à louer sur Loc'Annonces, un site internet ouvert à tous (depuis avril 2015)
- L'ouverture des commissions de désignation aux habitants, une première en France (depuis octobre 2015).

« Depuis 2015, l'ouverture des commissions au public est un réel succès, près de 400 Parisiens y ont déjà assisté », rappelle Ian Brossat, adjoint à la Maire de Paris en charge du logement, de l'habitat durable et de l'hébergement d'urgence. « En juin, nous franchissons une nouvelle étape, puisque les Parisiens ne seront plus seulement observateurs, mais auront droit à la parole au même titre que les élus et associations autour de la table. Ce sera une première en France ».

A partir de ce mercredi 4 avril, les Parisiens souhaitant désigner les logements sociaux de la Mairie de Paris peuvent s'inscrire sur Paris.fr.

Fin mai, un tirage au sort désignera, parmi les inscrits, les Parisiens qui siégeront à la commission du 7 juin. Si l'initiative est concluante, elle sera généralisée au 1^{er} septembre 2018.

Contact presse :

Simon Le Boulaire / 01 42 76 49 61 / presse@paris.fr